

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 16 février 2015 portant nomination de Monsieur Eric MACE au poste de Juriste à la Direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Eric MACE, Juriste à la Direction des affaires juridiques de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les registres de dépôt des offres ;
- Les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- Les correspondances administratives dans le cadre des procédures de marchés publics prévues à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- Les décisions de sélection des candidatures et d'admission des offres ;
- Les certificats administratifs ;
- Les ordres de mission, à l'exception des missions à l'international, des agents de la Direction des affaires juridiques ;

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY